



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2025-07/15

| | |
|-----------------------|--|
| Nombre de conseillers | L'an deux mille vingt cinq le 24 juillet à 19 heures |
| en exercice : 29 | le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire |
| présents : 17 | sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire |
| votants : 22 | Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juillet 2025 |
| pour : 22 | PRESENTS : Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, NAUDIN Nathalie, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge. |
| contre : 0 | |
| abstention : 0 | |

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BOUHAFS Hayette donne procuration à Mme ROYER Carole.
Mme PRATI Corinne donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme CRETELLO Karine donne procuration à M. MERLO Raymond.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme DELLAVALLE
Christine.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. CORNU Jérôme.
Mme BAYLE Magali.
Mme MARCHAND Charlene.
M. INNOCENTI Maxime.
M. FILLAT Eric.
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE,
D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE AVEC LE PNR DE LA SAINTE-
BAUME**

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume procède actuellement à la création d'un ensemble d'itinéraires de randonnée, reliant toutes les communes du Parc entre elles, dans la continuité du travail réalisé sur le GR de Pays « Montagne Sainte-Baume ».

L'objectif de ce projet est de participer au développement touristique du territoire et à la découverte de ses patrimoines par des déplacements doux. Le projet concerne la création de 4 itinéraires :

- La boucle du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
- La boucle de la Vallée du Gapeau
- La boucle de la Provence Verte
- La boucle du Sud Sainte-Baume

La boucle du Pays d'Aubagne et de l'Étoile est répartie sur plusieurs étapes passant par les communes d'Auriol, Saint-Zacharie, Roquevaire, Gémenos, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Nans-les-Pins, et Cuges-les-Pins.

Dans ce cadre, le Parc souhaite formaliser, en concertation avec la Commune de Saint-Zacharie, une autorisation de passage sur certaines voies communales empruntées par cet itinéraire.

Afin de garantir un accueil sécurisé du public, le Parc prévoit de procéder à des aménagements légers, à l'entretien et au balisage de ces chemins, dans le respect de la charte de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Ces opérations nécessitent l'accord de la Commune, propriétaire des voies concernées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet de convention ci-annexé entre la Commune de Saint-Zacharie et le Parc naturel régional de la Sainte-Baume relatif à l'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage sur les voies et parcelles communales cadastrées section 575 B à 583 B ;

Considérant l'intérêt de la Commune pour le développement des activités de randonnée sur son territoire ;

Considérant que la présente convention fixe les modalités de passage du public non motorisé, ainsi que les interventions d'aménagement, de balisage et d'entretien par les agents du Parc naturel régional ;

Considérant que cette convention n'instaure aucune servitude de passage et est conclue pour une durée de 5 ans, renouvelable tacitement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver la convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage entre la Commune de Saint-Zacharie et le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, telle que présentée en annexe.
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à cette démarche.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

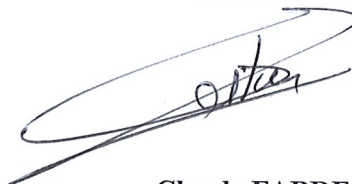
Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE